

ARRÊTÉ CCAS

C.D.G.F.P.T. 58

Courrier arrivé le

17 JUL. 2025

N°

Service :

Agent(s) :

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0112

DRHRS / SP / SM

LE PRESIDENT DU CCAS DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0129 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du centre Communal d'Action Sociale de Nevers,

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial :

- Monsieur CATHELIN Lionel

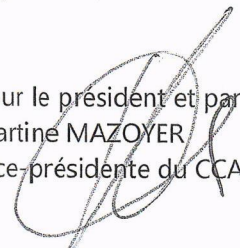
Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 11/06/2025

Pour le président et par délégation
Martine MAZOYER
Vice-présidente du CCAS de Nevers



ARRÊTÉ MUNICIPAL



PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0607

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'attaché territorial :

- Monsieur FAGUET Olivier
- Monsieur LEFEBURE Jean-François

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Fait à Nevers, le 05/06/2025

Céline MORINI
Maire Adjointe
Délégué aux Ressources Humaines,
Aux Evaluations des politiques publiques
Et au Contrôle de gestion

Ville de

NEVERS

f X @ > nevers.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

C.D.G.F.P.T. 58

Courrier arrivé le

17 JUL. 2025

N°

Service

Agent(s)

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0608

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,
Vu le Décret n° 2016-200 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu le Décret n° 2016-202 du 26 février 2016 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial :

- Monsieur PAGE Eric

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Fait à Nevers, le 05/06/2025

Céline MORINI

Maire Adjointe

Délégué aux Ressources Humaines,

Aux Evaluations des politiques publiques

Et au Contrôle de gestion



ARRÊTÉ MUNICIPAL

C.D.G.F.P.T. 58
Courrier arrivé le

17 JUL. 2025

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0609

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le décret n°2012 - 924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe :

- Madame BARILLET Géraldine

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 05/06/2025

Céline MORINI

Maire Adjointe

Délégué aux Ressources Humaines,

Aux Evaluations des politiques publiques

Et au Contrôle de gestion



ARRÊTÉ MUNICIPAL

C.D.G.F.P.T. 58
Courrier arrivé le

17 JUL. 2025

N°

Service :

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0610

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,
Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,
Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux Agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial :

- Madame THOMAS Marilyne
- Monsieur ALVES Rodrigue
- Monsieur BLONDEAU Jérôme
- Monsieur GENRE Christophe
- Monsieur GREZE Alexandre
- Monsieur TRICHEUX Lionel

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 05/06/2025

Céline MORINI
Maire Adjointe

Délégué aux Ressources Humaines,
aux Evaluations des politiques publiques
et au Contrôle de gestion



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0607

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'attaché territorial :

- Monsieur FAGUET Olivier
- Monsieur LEFEBURE Jean-François

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Fait à Nevers, le 05/06/2025

Céline MORINI
Maire Adjointe
Délégué aux Ressources Humaines,
Aux Evaluations des politiques publiques
Et au Contrôle de gestion



C.D.G.F.P.T. 58
Courrier arrivé le
31 JUL. 2025
N°
Service :
Agent(s) :

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0609

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le décret n°2012 - 924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe :

- Madame BARILLET Géraldine

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 05/06/2025

Céline MORINI

Maire Adjointe

Délégué aux Ressources Humaines,

Aux Evaluations des politiques publiques

Et au Contrôle de gestion



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0608

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le Décret n° 2016-200 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-202 du 26 février 2016 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial :

- Monsieur PAGE Eric

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Fait à Nevers, le 05/06/2025

Céline MORINI

Maire Adjointe

Délégué aux Ressources Humaines,

Aux Evaluations des politiques publiques

Et au Contrôle de gestion



C.D.G.F.P.T. 58	
Courrier arrivé le	
31 JUL. 2025	
N°	
Service	
Agent(s)	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0610

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial :

- Madame THOMAS Marilyne
- Monsieur ALVES Rodrigue
- Monsieur BLONDEAU Jérôme
- Monsieur GENRE Christophe
- Monsieur GREZE Alexandre
- Monsieur TRICHEUX Lionel

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 05/06/2025

Céline MORINI

Maire Adjointe

Délégué aux Ressources Humaines,
aux Evaluations des politiques publiques
et au Contrôle de gestion



ARRÊTÉ CCAS

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2025

N° P2025-0112

DRHRS / SP / SM

LE PRÉSIDENT DU CCAS DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,
Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,
Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux Agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'arrêté n°P2021-0129 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du centre Communal d'Action Sociale de Nevers,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial :

- Monsieur CATHELIN Lionel

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 11/06/2025

Pour le président et par délégation
Martine MAZOYER
Vice-présidente du CCAS de Nevers



C.D.G.F.P.T. 58	
Courrier arrivé le	
31 JUL. 2025	
N°	
Service	
Agent(s)	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024

N° P2024-1077

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n° P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'agent de maîtrise territorial :

- Madame SIMEON Céline
- Monsieur BRUERE Stéphane
- Monsieur GATHELIER Jocelyn
- Monsieur GUILLEMOT Thierry
- Monsieur MICHOT Maxime

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 30/05/2024

Céline MORINI

Maire Adjointe

Délégué aux Ressources Humaines,
aux Evaluations des politiques publiques
et au Contrôle de gestion



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024

N° P2024-1075

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'attaché territorial :

- Monsieur HARAN Xavier

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Fait à Nevers, le 30/05/2024

Céline MORINI
Maire Adjointe
Déléguée aux Ressources Humaines,
Aux Evaluations des politiques publiques
Et au Contrôle de gestion



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE L'ANNEE 2024

N° P2024-1078

DRHRS / SP / SM

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L1 et L4,

Vu le décret n°2010 - 1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Vu le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 modifié relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté n°P2021-0622 du 06/04/2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Nevers,

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe :

- Monsieur DE JESUS Mickaël

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et ampliation adressée au comptable de la Collectivité et au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 30/05/2024

Céline MORINI
Maire Adjointe
Délégué aux Ressources Humaines,
Aux Evaluations des politiques publiques
Et au Contrôle de gestion



C.D.G.F.P.T. 58 Courrier arrivé le 27 JUIN 2024 N° Service : Agent(s) :
--